Conditions générales de vente Vacances directes CE et Collectivités

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société VACANCES DIRECTES, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 37.044 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo, sous le numéro 404 162 331, ayant son siège social au 4 rue du Suroit – 22100 Taden (ci-après désignée comme la « Société ») propose à la location à des personnes physiques ou morales (ci-après dénommées comme le « Client ») via son site Internet (ci-après défini et désigné comme le « Site ») et son catalogue (ci-après défini et désigné comme « le Catalogue ») des Hébergements (ci-après définis) sur des emplacements de campings en France et à l'étranger (ci-après désignés comme les « Campings Partenaires »), en proposant des produits spécifiques (ci après désignés comme « Produits spécifiques »).

Article 2 - Définitions

« Client » : organisme qui souscrit aux offres proposées par la Société en vue de les proposer à ses Affiliés.

« Affilié » : Désigne toute personne physique qui a un lien direct avec le Client, et qui peut, à ce titre, bénéficier des prestations choisies par le Client.

« Catalogue » : désigne le catalogue de présentation des Hébergements distribué par la Société en version papier ou téléchargeable en version numérique sur le Site.

« Equipements optionnels » : désignent les équipements supplémentaires pouvant être proposés lors de la réservation au Client (ex : lit bébé, chaise bébé, etc.) ou lors de son séjour dans l'Hébergement. La disponibilité de ces équipements dépend de chaque Hébergement et de l'état des stocks. Le Client est d'ores et déjà informé que les Hébergements de type Amical ne sont pas assez spacieux pour accueillir un lit bébé.

« Hébergements » : désignent les différents types d'hébergements proposés en location par la Société au Client sur différents Campings Partenaires en France, en Italie, en Espagne et au Portugal dont les caractéristiques et le prix sont donnés sur le Site ou sur le Catalogue.

Selon le lieu de séjour retenu par le Client, 5 (cinq) types d'Hébergements répartis en différentes sous catégories sont proposés, à savoir :
- les Mobil-homes (Vacanciale, Logial, Familial, Spacial, Residential, Cordial, Amical, Domanial, Océane, Hélios et O'Hara),
- les Caravanes (Conviviale et Estivale),
- les Bungalows (T2 luxe et T3),
- les Gîtes (Ty Tomm, Ty Daou 1, Ty Daou 2, Ty Bihan, Ty Bras, Ty Divent, Ty Coz, Ty Gwenn et Ty Gouzik),
- les Chalets,
- les emplacements nus, sur lesquels l'Affilié peut installer une ou plusieurs tentes et/ou caravane. Chaque emplacement bénéficie d'un accès à l'électricité.

Chaque hébergement est prévu pour un nombre déterminé d'adultes, précisé sur le Catalogue ou le Site. Est considéré comme adulte toute personne de 14 ans et plus.

Sauf mention contraire sur le Site et sur le Catalogue, chaque Hébergement bénéficie d'un emplacement pour une voiture sur le Camping Partenaire. Pour tout emplacement de parking supplémentaire, le Client sera redevable d'une taxe parking auprès du Camping Partenaire.

« Services du Camping Partenaire » : désignent les différents activités/animations, équipements/infrastructures et/ou facilités gratuits ou payants proposés par le Camping Partenaire.

L'attention du Client est cependant attirée sur le fait que :
- certains services ne sont pas nécessairement ouverts toute l'année,
- les piscines des Campings Partenaires ne sont pas toutes chauffées et que les points d'eau indiqués sur le Catalogue et le Site ne sont pas tous ouverts à la baignade.

Il appartient donc au Client avant de réserver de se renseigner sur l'accessibilité de ces services.

« Site » : désigne le site Internet www.vacances-directes.com ou toute URL renvoyant automatiquement à cette adresse.

« Haute saison 2012 » : période du 04/07/12 au 01/09/12.

« Basse saison 2012 » : période de l'ouverture des campings au 04/07/12 et du 01/09/12 à la fermeture des campings.

« Produits spécifiques » :

Coup par coup : Il s'agit ici d'effectuer des réservations sur des Campings Partenaires, présents dans le catalogue. Le Client peut réserver pour ses affiliés, le ou les séjours de son choix, suivant les disponibilités.

Linéaire haute saison : Il s'agit ici de réserver 8 semaines consécutives en haute saison minimum sur l'un des Campings, qui est déterminé à l'avance. Le type d'hébergement est lui aussi défini lors de la signature du bon de commande. Il est possible d'y accoler des semaines supplémentaires.

Linéaire liberté : Il s'agit ici de réserver 8 semaines consécutives en haute saison. Les campings ne sont pas déterminés à l'avance, mais au fur et à mesure des saisies. L'hébergement est attribué en fonction de la composition familiale, par la société.

Package basse saison : Il se compose de 15 semaines en basse saison. Le camping est laissé au choix du Client, suivant les disponibilités. L'hébergement est attribué en fonction de la composition familiale, par la société. Les exceptions 2012 sont : Les gîtes du Domaine de Kermario, le Domaine et Naïades, Cupulatta, Playa Montroig et Land's Hause (et autres éventuelles exceptions pouvant intervenir en cours d'année).

Article 3 - Acceptation des présentes Conditions Générales

3.1 En réservant un hébergement conformément aux termes de l'article 5 des présentes, le Client et ses affiliés reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales.

3.2 L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

3.3 Les produits sont destinés aux salariés (ou à leur famille) de l'organisme souscripteur.

Article 4 - Prix du séjour

Le prix du séjour réglé par le Client à la Société conformément à l'Article 5 des présentes comprend le prix de location de l'Hébergement et d'accès aux Services du Camping Partenaire spécifiés sur le Site et dans le Catalogue. Ce prix comprend les charges liées à l'utilisation de l'Hébergement (eau, électricité et gaz) par le Client pendant son séjour. Lors de la réservation, le Client a l'obligation de communiquer les nom, prénom et date de naissance de chaque personne hébergée. L'affilié du client doit faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le dépassement du nombre d'occupants mentionnés par le Client lors de la réservation n'est pas autorisé. A ce titre, le représentant de la Société pourra refuser toute personne au delà du nombre de personnes mentionnées lors de la réservation.

Article 5 - Réservation et paiement du prix du séjour

5.1 Pour procéder à une réservation, le Client doit être un majeur capable ou une personne morale.

Les réservations doivent impérativement être effectuées par le Client. Le règlement peut être émis par le Client, ou en provenance de ses affiliés. Il est alors défini que le Client est garant du paiement.

5.2 Il existe quatre manières pour réserver :
- Par téléphone au numéro surtaxé ci-après désigné : 0 825 133 400 (0,15 €/min.).
- Par Internet sur le Site (à noter que ce mode de réservation n'est pas disponible pour un emplacement nu).
- Par télécopie au 02.96.39.97.81.
- Par courrier à l'adresse mentionnée à l'Article 17 des présentes.

La Société ne garantit aucun emplacement déterminé de l'Hébergement sur le Camping Partenaire (ex. : côte à côte, numéro d'emplacement, proximité avec les Services du Camping, etc.).

5.3 Conditions de réservation

Toute réservation effectuée via votre espace CE sur internet sera prioritaire.

Package basse saison

L'hébergement sera attribué en fonction de la composition de la famille, et ce jusqu'à 6 personnes. Si l'hébergement Spacial est retenu (quelque soit le nombre de personnes qui y est autorisé), il fera l'objet d'une majoration forfaitaire de 50€ par semaine.

Les séjours pour 2012 peuvent se faire en basse saison, sur tous les campings en France, Espagne, Italie (sauf les gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades, Cupulatta et Playa Montroig) ; d'autres exceptions peuvent intervenir en cours d'année.

Toute réservation se fait obligatoirement du samedi au samedi.

Linéaire haute saison

Le linéaire se compose de 8 semaines consécutives au minimum sur le même camping en haute saison en France, en Espagne et en Italie (sauf gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades).

Les réservations peuvent être prises du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi.

Il est possible d'étendre le linéaire en ajoutant des semaines consécutives avant ou après, à 130 € la semaine.

Pour tout linéaire réservé, les clients peuvent obtenir 30% de remise en basse saison sur le produit coup par coup en France, Espagne, Italie (sauf gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades, non cumulable avec toute autre offre ou réduction en cours).

Les tarifs sont définis en fonction des campings et des hébergements.

Linéaire liberté

Ce linéaire se compose de 8 semaines consécutives en haute saison, du samedi au samedi.

Ce linéaire permet de panacher les campings, à choisir dans tout le catalogue de l'année en cours, en France, Espagne, Italie (sauf gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades).

Il est limité à 2 semaines sur le même camping (consécutives ou non).

Pour tout linéaire liberté réservé, les clients peuvent obtenir 30% de remise en basse saison sur le produit coup par coup en France, Espagne, Italie (sauf gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades, non cumulable avec toute autre offre ou réduction en cours).

Coup par coup

Réservation sur tous les Campings Partenaires de la brochure. En basse saison, une remise de 20% est accordée sur le tarif publié (sauf gîtes du Domaine de Kermario, Domaine des Naïades et Land's Hause).

5.4 Lors de la réservation, le Client doit :

● d'une part communiquer l'ensemble des informations requises par la Société en :
- Se connectant à internet, à l'aide de son login et de son mot de passe, et d'y renseigner tous les champs demandés,
- communiquant le bon de commande et l'éventuel tableau de remplissage dûment complété en cas de réservation par courrier ou par télécopie (non prioritaire).

● d'autre part procéder au règlement des sommes suivantes :

Linéaire / Linéaire Liberté
- Un acompte de 25 % à la signature du contrat, le solde étant à régler le 15 avril 2012.
- Les équipements optionnels feront l'objet d'une facturation spécifique.

Si le linéaire est réservé après le 14 avril 2012, il est à payer en intégralité.

Coup par coup :
- un acompte de 25% du prix du séjour si la réservation est effectuée plus de 6 (six) semaines avant l'arrivée de l'affilié du client sur le camping Partenaire ou de la totalité du Prix du Séjour si la réservation est effectuée moins de 6 (six) semaines avant l'arrivée de l'affilié du client ; en tous les cas, le solde sera payé 6 (six) semaines avant l'arrivée sur le Camping Partenaire.
- le prix des équipements optionnels qu'il aura choisi lors de la réservation,
- du montant de l'éventuelle assurance annulation à laquelle aura souscrit l'affilié du Client, conformément à l'Article 15 des présentes.
- Une remise de fin d'année pourra être accordée aux Clients remplissant les conditions suivantes :

CA effectué en haute saison		Remise accordée sur la totalité, par tranche
minimum	maximum	
15 000 €	49 999 €	3 %
50 000 €	109 999 €	5 %
A partir de 110 000 €		7 %

Ce reversement se fera sous forme de chèque au Client, à la fin de l'année en cours.

Package : Le package de 15 semaines est à régler en totalité soit 1 800 €, accompagné des frais de dossier de 30 € par package, avant toute réservation.

Une facture vous sera envoyée à réception de votre règlement.

Le Package basse saison peut être utilisé pour un maximum de 15 semaines. Un supplément de 50 € sera retenu pour chaque réservation de Spacial (quelque soit le nombre de personnes autorisé dans l'hébergement).

Tout supplément aux 120 € de base, notamment pour la réservation d'un Spacial, les suppléments (chaise bébé, lit bébé), doit être payé à la réservation. Si ce n'est pas le cas, la Société se réserve le droit d'annuler votre séjour.

Si vous n'avez pas loué les 15 semaines en 2012, l'argent en compte sera reporté sur la saison 2013, aux conditions en vigueur en 2013. Séjour sous réserve de disponibilité.

Selon le mode de réservation choisi, les moyens de paiement suivants sont acceptés :
- la carte bancaire pour tous les types de réservation,
- le virement/mandat postal sur le compte 1353.03R, Centre de RENNES pour les réservations par courrier et télécopie en joignant une copie de son ordre de virement/mandat avec son bon de commande,
- le virement bancaire sur le compte bancaire suivant (joindre une copie de l'ordre de virement avec le bon de commande pour les réservations par courrier et télécopie) :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (RIB) **CA DES CÔTES D'ARMOR**

	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
FRANCE	12206	04900	82772447001	28
ETRANGER	FR76 1220 6049 0082 7724 4700 128			
BANK IDENTIFICATION CODE (SWIFT)			AGRI FR PP 822	

N° COMPTE : 82772447001

VACANCES DIRECTES, ZA LES ALLEUX, 4 RUE DU SUROIT, BP 81010, 22100 TADEN

- le chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de « VACANCES DIRECTES » pour les réservations par courrier et télécopie,
- les chèques ANCV

5.5 Dans les cas de réservation par Internet ou par téléphone, la réservation est, sauf incident de paiement, validée immédiatement.

En cas de réservation par télécopie ou par courrier, la réservation n'est validée qu'après vérification par la Société de la disponibilité du ou des Hébergements souhaités par le Client. Le Client peut, en cas de réservation par télécopie ou courrier, soumettre deux choix d'Hébergement dans le Bon de commande.

Dans l'hypothèse où le ou les Hébergements choisis par le Client ne seraient pas disponibles, la Société en informera le Client dans les 2 (deux) jours ouvrés suivant la réception de la réservation et essaiera de trouver avec lui un Hébergement de substitution.

Si aucune proposition de substitution n'est trouvée avec le Client, la Société remboursera sans délai et au plus tard dans les trente jours de la réception de la réservation l'ensemble des sommes réglées au titre de l'Article 5.4 des présentes par le Client.

5.6 Il appartient au Client de régler, selon l'un des modes de paiement visés à l'Article 5.4 des présentes, le solde du prix de séjour moins de 6 (six) semaines avant son arrivée. A défaut de règlement dans ce délai, la Société se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et les termes de l'Article 14 trouveront alors à s'appliquer.

Article 6 - Bons de vacances

A l'issue de son séjour, il appartient à l'affilié du Client de transmettre ses documents d'aide aux vacances (ex : les bons de vacances de la CAF) à la Société avec une enveloppe à son nom affranchie au tarif applicable pour les lettres de 20 à 50 grammes. La Société s'engage à les remplir et à les réexpédier à l'Affilié avec l'attestation de séjour dans les 15 (quinze) jours de leur réception (suivant toujours la fin du séjour).

Il appartient au Client avant la réservation de se renseigner sur les conditions de remboursement de l'Hébergement concerné.

La Société n'accepte pas les bons "VACAF" et les tickets équivalents qui viennent en déduction des sommes réglées à l'Article 5.3 des présentes, comme mode de paiement

Article 7 - Séjour

7.1 Sauf mention contraire, l'arrivée dans les campings sera possible en haute saison, selon les disponibilités, soit le mercredi, soit le samedi entre 15 (quinze) heures et 20 (vingt) heures et les départs se feront entre 8 (huit) heures et 11 (onze) heures.

En basse saison, les arrivées sont possibles, selon les disponibilités, tous les jours sauf le mardi, entre 15 (quinze) heures et 20 (vingt) heures. Les départs se font, tous les jours sauf le mardi, entre 8 (huit) heures et 11 (onze) heures.

Par exception, les arrivées et départs seront possibles les mardis 1er et 8 mai 2012, selon les horaires précisés au paragraphe précédent et seront, en revanche, impossibles les jeudis 3 et 10 mai 2012.

Dans l'hypothèse où l'Affilié ne serait pas en mesure d'arriver aux horaires indiqués ci-avant, il devra impérativement contacter le représentant de la Société avant 20 heures, pour éventuellement, sous réserve d'accord de ce dernier, être autorisé à arriver jusqu'à 22 heures le même jour ou le lendemain matin. Aucune arrivée ne sera tolérée en dehors de ces horaires. Aucun remboursement, même partiel, ne sera consenti par la Société dans l'hypothèse d'une arrivée en dehors des horaires autorisés, postérieure à la date de réservation ou d'un départ anticipé de l'Affilié.

7.2 A l'exception des emplacements nus, il appartient à l'Affilié du Client de faire un état des lieux (inventaire du matériel, état du matériel et état de propreté) de l'Hébergement dans les 24 heures de son arrivée. Toute réclamation devra être présentée à un représentant de la Société dans ce délai. Ce dernier fera son possible pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement dans le cas où le Client n'en aurait pas informé le représentant de la Société pendant son séjour et ne l'aurait pas mis en mesure de résoudre l'incident.

7.3 L'affilié du Client s'engage à respecter et à faire respecter par les occupants de l'Hébergement le règlement intérieur du Camping Partenaire sur lequel est situé l'Hébergement.

D'ores et déjà, l'affilié du Client est informé que :
- le port du slip de bain est obligatoire dans les Campings Partenaires disposant d'une piscine (caleçon interdit),
- les barbecues électriques sont interdits. Dans certains Camping Partenaires néanmoins, les barbecues individuels à gaz ou charbon peuvent être tolérés et/ou des aires de barbecues collectifs peuvent exister.

En cas de non respect du règlement intérieur, des présentes Conditions Générales et/ou d'attitude contraire au calme et à la sérénité du Camping Partenaire par un Client et/ou par les occupants de l'Hébergement concerné, la Société pourra expulser du Camping le ou les personnes en cause.

7.4 Sauf mention contraire dans le Catalogue et/ou sur le Site mais dans la limite des conditions d'acceptation de chaque Camping Partenaire (à savoir notamment poids/taille du chien, prix supplémentaire à régler, etc.) dont il appartient à l'affilié du Client de prendre connaissance avant d'effectuer sa réservation, les chiens (à l'exception de ceux de 1ère et 2ème catégories) tatoués ou pucés sont autorisés dans les Hébergements. Un seul chien est autorisé par Hébergement. L'affilié du client devra se munir du carnet de vaccination du chien à jour et le tenir en laisse sur le Camping Partenaire. Le chien ne doit pas rester seul dans l'Hébergement.

7.5 A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés dans l'enceinte du Camping Partenaire. Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès de la Société.

7.6 Sous réserve du règlement intérieur du Camping Partenaire concerné, l'installation d'une tente deux places est tolérée sur l'emplacement des Estivales, Conviviales et Vacanciales. Dans tous les cas le nombre de personnes sur l'emplacement ne peut cependant pas dépasser le nombre d'occupants autorisé pour l'Hébergement concerné. La tente n'est pas fournie par la Société.

7.7 Pour tout visiteur à la journée, le Camping Partenaire peut demander le règlement d'une taxe visiteur. Il se peut qu'un Camping Partenaire n'accepte pas les visiteurs ou que la taxe visiteur n'octroie pas nécessairement l'accès à tous les Services du Camping partenaire.

Article 8 - Services du Camping Partenaire

Le Client reconnait expressément que la Société ne pourra être tenue responsable, du fait de la communication par les Campings Partenaires d'informations fausses, trompeuses ou erronées qui seraient mentionnées dans le Catalogue ou sur le Site concernant les Services du Camping Partenaire.

Article 9 - Taxe de séjour

9.1 Une taxe de séjour, par jour et par personne, collectée pour le compte des communes et non incluse dans le prix du séjour est à régler sur place le jour de l'arrivée. Ce tarif peut être augmenté d'une taxe additionnelle départementale.

9.2 En complément de la taxe de séjour, une taxe d'éco-participation peut également être collectée sur certains Campings Partenaires.

Article 10 - Caution

10.1 Le versement d'une caution par Hébergement sera demandé à l'affilié du Client à son arrivée. Son montant est, sauf mention contraire dans le Catalogue et/ou sur le Site, de 200 (deux cents) euros. Elle est payable par chèque bancaire ou à défaut en espèce.

Aucune caution ne sera demandée pour un emplacement nu à l'exception des cautions supplémentaires prévues à l'article 10.2

La caution sera restituée à l'Affilié du Client à son départ après état des lieux avec le représentant de la Société afin d'effectuer l'inventaire, s'assurer que le ménage de l'Hébergement a été effectué correctement et que celui-ci ne présente aucune dégradation ni aucun dommage.

Dans le cas inverse, la caution sera gardée par la Société ou le Camping Partenaire dans l'attente du paiement par l'Affilié des frais de ménage, des équipements manquants et/ou des frais engagés en réparation des dommages éventuels.

Il ne sera admis aucune contestation de la part du Client en cas de départ effectué sans état des lieux avec le représentant de la Société ou du Camping partenaire.

10.2 Des cautions supplémentaires pour le matériel nécessaire à l'accessibilité du Camping (par exemple les cartes magnétiques des barrières automatiques) et/ou l'utilisation des Services du Camping Partenaire (par exemple les bracelets de piscine) sont susceptibles d'être réclamées par le Camping partenaire.

Article 11- Absence de droit de rétractation

En vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours à compter de l'acceptation d'une offre de service ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Le Client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.

Article 12- Responsabilité

La Société ne sera en aucun cas tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets personnels, blessures ou dommages de quelque nature qui pourraient survenir à l'Affilié et aux occupants de l'Hébergement ou à leurs biens pendant leur séjour dans les Campings Partenaires.

Article 13 - Modifications

Coup par coup

Sur demande écrite (fax, courrier, mail) et sous réserve de l'accord express de la Société, l'Affilié peut, s'il le souhaite et au minimum 15 (quinze) jours avant la date prévue pour l'arrivée dans l'Hébergement, modifier son séjour. A défaut de modification, l'Affilié devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les termes de l'article 14.

Dans l'hypothèse où la modification serait expressément acceptée par la Société :
- en cas de nouveau séjour plus cher, le Client sera redevable d'un complément de prix équivalant à la différence de prix entre l'ancien et le nouveau séjour,
- en cas de nouveau séjour moins cher, le Client sera redevable du prix du nouveau séjour, majoré de 10% du prix du séjour initial en haute saison et de 30% en basse saison. Dans l'hypothèse où le montant d'ores et déjà réglé à la Société excéderait le cumul de ces sommes, la différence sera alors remboursée au Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 (trente) jours ouvrés de l'acceptation de la modification par la Société.

Des frais de modification d'un montant forfaitaire de 16 (seize) euros seront facturés en sus au Client, quelque soit la nature de la modification.

Linéaires haute saison et liberté

Il n'est pas possible de modifier les séjours (campings et hébergements).

La relocation peut être proposée par la Société, au Client. Il n'y a aucun caractère obligatoire, mais la Société peut éventuellement relouer les semaines de linéaire haute saison non réservées. Dans ce cas, 70% du prix public du séjour sera reversé au Client.

Package basse saison

Toute modification doit intervenir au minimum 15 jours avant la date d'arrivée (par écrit : mail ou fax à la centrale de réservation). 16 € de frais si l'une des modifications suivantes : changement de camping, d'Affilié, de date, d'hébergement.

Passé ce délai le montant de la location sera conservé par Vacances directes (quel que soit le motif de modification).

Article 14 - Annulation

Coup par coup : Sauf application de l'Article 15 des présentes, les dispositions suivantes s'appliqueront en cas d'annulation de la réservation par le Client :

en cas d'annulation plus de 6 (six) semaines avant le début du séjour, l'acompte de 25% du prix du séjour et les frais de réservation (s'il y a lieu) resteront acquis à la Société, en cas d'annulation entre 6 (six) et 2 (deux) semaines avant le début du séjour, 80% du prix du séjour et les frais de réservation (s'il y a lieu) par le Client resteront acquis à la Société, enfin, en cas d'annulation moins de deux semaines avant le début du séjour, la totalité du séjour et les frais de réservation par le Client resteront acquis par la Société.

Linéaires haute saison et liberté : Aucune annulation n'est possible.

Package basse saison : Si le séjour est définitivement annulé à plus de 15 jours, le montant sera recrédité moyennant 16 €. Passé ce délai le montant de la location ainsi que les prestations annexes sera conservé par Vacances directes quel que soit le motif d'annulation.

Article 15 - Assurance annulation

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation pour les réservations au coup par coup.
- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 (cinq) jours suivant le sinistre. Les conditions générales d'annulation sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur www.vacances-directes.com/fr/assurance
- L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant su séjour non utilisé au prorata temporis pendant le séjour.

Article 16 - Réclamation

A défaut de réclamation par le Client à l'attention de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie aux coordonnées visées à l'Article 17, ou par e-mail à l'adresse reclamationce@vacances-directes.com, dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la fin du séjour, la prestation fournie par la Société au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme à ses attentes.

Article 17 - Coordonnées de la Société

Toute correspondance avec la Société doit être effectuée aux coordonnées suivantes :
Adresse postale : VACANCES DIRECTES – BP 81010 – 22101 Dinan Cedex,
Téléphone : 0825.133.400 (0,15 €/min),
Télécopie : 02.96.39.97.81.

Article 18 - Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le Client est informé de ce que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à la Société à l'adresse figurant à l'Article 17 des présentes Conditions Générales.

Article 19 - Dispositions générales

19.1 Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales.

19.2 Les présentes Conditions Générales ainsi que le récapitulatif de réservation transmis au Client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

19.3 Toute réservation est strictement personnelle au Client qui y a procédé, si bien que les droits et obligations qui résultent du contrat ne peuvent être cédés sous quelque forme ou à quelque titre que ce soit à des tiers par le Client, sans l'autorisation préalable et écrite de la Société.

Article 20 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française. Tout litige survenant entre les Parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ces dernières qui n'aura pu être résolu à l'amiable par les parties, sera soumis au Tribunal d'Instance de Dinan, sauf dispositions impératives contraires d'ordre public, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.